

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL DE QUEMPEL-GUEZENNEC

EN DATE DU 04 JUIN 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le quatre-juin, à dix-huit heures, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Gilbert LE VAILLANT, Maire.

Membres en exercice : 15

Etaient Présents : Gilbert LE VAILLANT, Annie LE GOFF, Jean-Paul LE CALVEZ, Jean-Marc LE SAINT, Joëlle GERVAISE, Thierry ROGER, Carole LAURENT, Damien LEVEQUE, Christine LE ROY, Loïc LE CALVEZ, Aurélie LE GONIDEC,

Absents : Michel LOZAHIC, Sonia DOLHEM,

Absents excusés :

Serge LE GOFF donne procuration à Jean-Paul LE CALVEZ,

Alain BOIN donne procuration à Annie LE GOFF,

Secrétaire de séance : Joëlle GERVAISE,

1 – Approbation du procès-verbal du 8 avril 2025

Adopté à l'unanimité

2 – Informations de Monsieur le Maire

- Gérance du camping

Le contrat avec Monsieur BAUDIN est effectif depuis le 1^{er} juin. La mise à jour des équipements sera assurée en soutien avec les employés communaux

Parallèlement, Monsieur BAUDIN dispose d'un contrat de travail avec la commune pour 40 % du temps de travail affecté aux multitâches.

- Acquisition d'un mobil home

La commune a procédé à l'acquisition d'un mobil home affecté à l'activité du camping.

- Personnel aux services techniques

Outre, l'emploi à temps partiel de Martial BAUDIN, les services techniques bénéficient de l'aide de Thomas TALLEC, au statut de stagiaire jusqu'au 1^{er} septembre, date à partir de laquelle, il bénéficiera d'un contrat d'apprentissage avec la commune.

- Dénomination du Sovédéso

Après un tour de table et la proposition de plusieurs dénominations, il est proposé de retenir le nom commercial « Le Comptoir Breizh ».

- Un partenariat avec la Vallée des Saints

Jean Marc LE SAINT informe qu'un Moai va être sculpté en collaboration avec des artistes bretons et chiliens. La statue devrait être exposée sur la commune, pendant une durée de 3 mois environ.

- **Vitrine d'exposition des œuvres sacrées**

Des spécialistes des œuvres sacrées sont venus en visite de travail sur la commune. Un rapport sur les préconisations à mettre en place pour l'exposition des œuvres sacrées nous a été remis.

- **Restauration du corbillard**

Nous sommes toujours, dans l'attente des recommandations des travaux de restauration à effectuer.

- **Terrains de Padel**

Les clubs de tennis du secteur travaillent à la mise au point d'une convention avec la commune

3 – Participation au fonds de concours pour le parc roulant du SDIS 22

Le Service Départemental d'Incendie et de Secours des Côtes d'Armor (SDIS 22) a créé un fonds de concours visant à participer au financement de son parc roulant afin d'en enrayer le vieillissement. Ce fonds de concours vise à améliorer le renouvellement des véhicules de secours, aujourd'hui vieillissants.

La participation annuelle au fonds de concours sollicitée est d'un montant de 1,50 € par habitant sur les années 2025 et 2026, soit 1 082 habitants (Population DGF) x 1,50 € = 1 623,00 €uros par année.

Accord à l'unanimité.

4 – Tarifs communaux

Il est proposé une majoration de 2 %.

Désormais, Les nappes qui seront mises à la disposition des loueurs, seront facturées 2 €uros et devront être rendues propres.

Jean-Paul LE CALVEZ relève le bon travail de Christelle ANDRÉ lors des états de lieux d'entrée et de sortie à la salle des fêtes.

Accord à l'unanimité.

5 – Renouvellement de la convention de la tarification sociale

Accord à l'unanimité des membres du Conseil Municipal pour le renouvellement de la convention triennale pour la tarification sociale des cantines scolaires.

Montant du quotient familial	Tarif cantine
< 592€	0.80€
Entre 593€ et 1000€	1.00€
> 1001€	2.96€

6 -Subvention aux associations

Associations communales :

Trail de Saint-Maudez : 600 €

APERIP : 500 €

Médaillés militaires : 30 €

Anciens combattants : 250 €

Raid des 2 Rivières : 600 €

Associations cantonales :

ASL Tennis : 600 €
Don du sang : 80 €
Humanitaire du Trieux : 50 €
Entente du Trieux : 1 200 €
Les Festirurales : 679,20 €

Associations sportives :

Pays de Paimpol Athlétisme : 20 €
Paimpol Goëlo Judo : 20 €

Autres :

Ligue contre le Cancer : 20 €

Les subventions sont votées à l'unanimité.

Monsieur le Maire donne lecture d'un mail qu'il a reçu des gérants du restaurant l'Astrolabe qui sollicitent une aide pour l'organisation de leur fête de la musique.
Vote Contre à l'unanimité.

7 – Personnel Communal

Avis favorable du Comité Social Territorial du CDG 22 pour l'augmentation de la Durée Hebdomadaire de Service de 28 h à 31 h pour Madame Jennifer NICOLAS. Accord unanime des membres du Conseil Municipal.

Accord également du Conseil Municipal pour la mise en place d'un Compte Epargne Temps.

8 - Investissements

- Acquisition d'un mobilhome pour le camping : 7 900 €
- Monsieur le Maire présente, suite à la demande de la trésorerie, 2 devis bien distincts pour la création des abri-sonores, un premier de SKOUAR de 4 120 € et un autre de BOUED DIVSKOUARN de 20 370 €. Il précise que le devis de février a été annulé.
- Une proposition du SDE 22 pour la rénovation d'une lanterne, rue du Leff.
- Monsieur Le Maire rappelle l'acquisition d'une licence IV en 2022 au prix de 10 000 € auprès de Monsieur Mickaël ANDRÉ. Ce dernier, pour des raisons personnelles, avait préféré différer le paiement.
- Frais de notaire pour un montant de 2 006,52 € pour l'acquisition du SOVEDESO.
- Devis pour la numérisation et l'indexation des actes d'état civil pour un montant de 7 854,96 € TTC.
- La commune de PABU sollicite une participation de 530 € pour un enfant en CE2 scolarisé à l'école bilingue. Accord

Jean-Paul LE CALVEZ présente la convention de gestion des Eaux pluviales proposée par GPA.